

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE RENATURATION DE LA ZONE D'INTERDICTION STRICTE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA SOCIÉTÉ STYROLUTION FRANCE SAS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE WINGLES

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 9 septembre 2016, le projet de renaturation de la zone d'interdiction stricte du PPRT de la société STYROLUTION FRANCE SAS, présenté par l'Établissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais sur le territoire et pour le compte de la commune de WINGLES, sera soumis à deux enquêtes publiques menées conjointement, en mairie de WINGLES et pendant 19 jours consécutifs, du lundi 17 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016 inclus. La première enquête sera préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet et la seconde sera une enquête parcellaire, destinée à déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise de ce projet, dont l'acquisition serait nécessaire à sa réalisation et d'identifier avec exactitude leurs propriétaires.

Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur KAWECKI, la conduite de ces enquêtes sera confiée à Monsieur Jean-Michel DELETTRE, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée des enquêtes, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'expropriation, en mairie de WINGLES (26 rue Jules Guesde – BP 60 065 – 62 410 WINGLES), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de WINGLES. Concernant l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront également être envoyées, par courrier, au Maire de WINGLES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de WINGLES, pour recevoir ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- le lundi 17 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 19 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 2 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 4 novembre 2016 de 14h00 à 17h00.

A l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête préalable à la DUP du projet et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée ainsi que son procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie de WINGLES et en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public. Elle sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Déclarations d'utilité publique – Expropriations ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).